

## CONVOCATION DU 06 JANVIER 2021 POUR LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 JANVIER 2021

Convocation en date du 06 janvier 2021, adressée individuellement à chaque conseiller municipal, par écrit et à domicile, pour le lundi 11 janvier 2021, à vingt heures trente minutes à l'effet de procéder à :

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 14 décembre 2020.

- 1) Dossier aide sociale
- 2) Participation mutuelle nationale territoriale par agent
- 3) Extensions réseaux électriques
- 4) Plan d'action pour le développement des mobilités douces
- 5) Divers

## SEANCE DU 11 JANVIER 2021

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Date de convocation : 06 Janvier 2021

L'an deux mille vingt et un et le onze du mois de janvier à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Prades se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Prades à huit clos, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Présents : Messieurs DALVERNY Jérôme, VALETTE Alain, ALLEGRE Guillaume, SABATIER Gilles, BELABED Hakim, LEJEUNE Arnaud, CONDOR Alain, FERMENT Bernard.

Mesdames TERME Annie, THEROND Marie-Josée, NEYRAND COUDENE Evelyne, BENOIT Corine, BOUCHEREAU Morgane, DUCLAUX Marie-Christine formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 membres.

Excusée : HENNACHE Marie Hélène,

Absents :

Procurations :

Secrétaire de séance : BOUCHEREAU Morgane

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 14 décembre 2020.

## DOSSIER AIDE SOCIALE - AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE

Le Maire expose aux membres du conseil municipal une demande d'aide financière exceptionnelle pour une personne résidant sur la commune, suite à la demande de Madame Abrines, Assistante Sociale au Centre Médico-Social de Vals les Bains.

Après discussion et à l'unanimité les membres du conseil municipal acceptent de verser une aide financière exceptionnelle pour un montant de 200 euros et charge le Maire :

- De signer tous les documents administratifs concernant ce dossier
- De prévoir les crédits au budget primitif 2021.

*Pour : 14 Contre : 00 Abstention : 00*

## PARTICIPATION MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE PAR AGENT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 84 53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6,

Vu le décret n° 2011 1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Le maire informe le Conseil Municipal que la cotisation Mutuelle Nationale Territoriale est de 1.43 % par agent et par mois ; il propose donc de revoir la participation au financement à 21.00 euros par agent et par mois.

Après discussion et à l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent la participation de 21.00 euros par agent et par mois à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et charge Monsieur le Maire :

- de signer tous les documents administratifs concernant le dossier Mutuelle Nationale Territoriale,
- de prévoir les crédits au budget primitif 2021.

**EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE – POSTE FLAGOUX**

Le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal du courrier du SDE du 18 décembre 2020, concernant une extension de réseau électrique sur la parcelle B855 – poste « Fiagoux ».

Le coût total de l'opération est de 23622.00 euros TTC. La part de la Commune est de 4921.25 euros payable au SDE en deux fois.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal charge le Maire :

- De donner une suite favorable à ce dossier
- De signer tous les documents relatifs à ce dossier
- D'inscrire les montants nécessaires au budget primitif 2021.

Pour : 14 Contre : 00 Abstention : 00

**EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE – POSTE PRADES**

Le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal du courrier du SDE du 21 décembre 2020, concernant une extension de réseau électrique sur les parcelles B110-2082 .... 2086-2087 – poste « Prades ».

Le coût total de l'opération est de 14 859.00 euros TTC. La part de la Commune est de 3095.62 euros payable au SDE en deux fois.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal charge le Maire :

- De donner une suite favorable à ce dossier
- De signer tous les documents relatifs à ce dossier
- D'inscrire les montants nécessaires au budget primitif 2021.

Pour : 14 Contre : 00 Abstention : 00

**PLAN D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT DES MOBILITES DOUCES  
PROGRAMME 2021 DE SOLIDARITE AVEC LES TERRITOIRES - MOBILIERS VELOS**

Le Maire présente le projet sur le plan d'action pour le développement des mobilités douces. Il rappelle le parcours ainsi que les travaux qui vont être réalisés sur la voie douce – projet réalisé par la communauté de communes de Ardèche des Sources et Volcans.

A la fin de cette voie douce, chaque commune de proximité peut aménager des prolongations de « voies douces » ; une discussion est engagée concernant la prolongation d'une voie douce entre Prades et Fabras.

Le Maire expose aux membres du conseil municipal le dossier « Ardèche en transition – programme 2021 de solidarité avec les territoires ». Le Département souhaite faciliter la pratique du vélo au quotidien, pour cela il propose d'acquérir pour les collectivités, différents mobiliers vélo.

Après étude du « catalogue Mobilier vélo 2020-2023 » et discussion des membres du conseil municipal et à l'unanimité :

Il a été décidé de demander l'attribution auprès du département :

- Un abri « Châtaigne » équipé de 5 arceaux pour installer sur la place du village. A proximité de la place, il y a un point de restauration et durant toute l'année de nombreux cyclistes stationnent et profitent de la restauration mais aussi de la découverte du village. Des animations sont proposées et les habitants des villages de proximité viennent à vélo.
- Un abri « Amboise » équipé d'un « Racks de 5 vélos » pour installer sur la place devant les écoles, à proximité de l'aire de jeux et du skate park, équipements qui sont très fréquentés les week-ends, les jours fériés et pendant les vacances scolaires par les habitants de la commune mais aussi par les gens qui font des sorties vélos.

Ces abris vélos permettraient aux cyclistes de stationner sans gêner les autres usagers (piétons et enfants) de l'espace public, moins de risque pour abîmer les vélos, plus de confort et de sécurité.

Et charge le Maire :

D'effectuer et de signer toutes les modalités administratives pour la mise en place de ces mobiliers vélos sur la commune.

Pour : 14 Contre : 00 Abstention : 00

**QUESTION DIVERSE**

- Projet de location d'un local pour le Cabinet d'infirmier de Prades. Le dossier va être étudié par le Maire et les Adjoints et sera proposé à un prochain conseil municipal.